

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-186/PR/MD portant approbation du budget Prévisionnel 2018 de la Caisse Militaire de Retraite.

n° 2017-186/PR/MD

Ministère

MINISTÈRE DE LA DEFENSE, CHARGE DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT

Date de publication

11 décembre 2017

Numéro JO

n° 23 du 14/12/2017

Date du numéro

14 décembre 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°84-0041/PR/MDF du 24/04/1984 portant Création de la Caisse Militaire de Retraite

VU La Loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements Publics

VU La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements Publics

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Etablissements Publics à Caractère Administratif

VU Le Décret n°2004/009/PRE/MDN portant désignation des membres du conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraite (CMR)

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PREdu 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE en date du 16 juin 2016, fixant les attributions des Ministères

VU La Délibération n°2017-001/CMR du 16 novembre 2017 du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraites

SUR Proposition du Ministre de la Défense, chargé des Relations avec le Parlement. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 Décembre 2017.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le budget prévisionnel de la Caisse Militaire de Retraite pour l'exercice 2018 arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 16 Novembre 2017 Comme suit

Recettes

1 497 067 059 FDJ– Dépenses

2

096 245 709 FDJ– Résultat

– 599 178 650 FDJArticle 2 : Le présent arrêté sera

enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH